

Paris, 12 mars 2021

« Vignette historique » pour les véhicules d'époque : le Sénat a adopté la proposition de loi

Le Sénat a voté, jeudi 11 mars 2021, une proposition de loi du groupe Union centriste, présentée par Jean-Pierre MOGA, visant à créer une vignette "historique" pour les véhicules de collection, afin de leur permettre de circuler dans les zones limitant la circulation des véhicules les plus polluants.

Après avoir constaté que *"les véhicules de collection ne peuvent pas respecter les normes "Crit'Air", le risque est grand qu'ils soient interdits de circulation* », Jean-Pierre MOGA a présenté sa **proposition de loi afin notamment de créer une vignette « collection »**, qui leur permettrait de ne pas être concernés par les mesures de restriction de circulation. Le texte renvoie à un décret le soin de fixer les modalités d'application.

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a examiné, mercredi 3 mars, le rapport d'Évelyne Perrot. **La commission a salué l'initiative, les véhicules d'époque étant le symbole d'un véritable patrimoine industriel et culturel à préserver.**

Pour autant, la commission estime qu'il est préférable de laisser aux collectivités territoriales la liberté d'accorder des dérogations à cette catégorie de véhicules, considérant qu'**une disposition législative spécifique pour les voitures de collection s'articulerait mal avec le cadre juridique existant des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) défini par la récente loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.**

Jean-Michel ARNAUD, orateur pour le groupe UC, *« étant donné qu'une voiture de collection ne correspond à aucune catégorie de Crit'Air, le régime de circulation doit être adapté. »* Pour Jean-François LONGEOT, Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, *« Toute la filière "voitures de collection" représente 24000 emplois et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et 7000 manifestations par an. »*

Le Sénat a adopté l'ensemble de la proposition de loi.